



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2010

Publication : 26/05/2010

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 MAI 2010

DOSSIER N° 10 :
CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION TROTTE MENU
DECISION MODIFICATIVE
D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION
AU TITRE DU CEJ 2008-2011

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le dix-huit Mai 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, MME BEGARDES, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. VALLEIX (à M. BLADOU) pour les dossiers N° 2 et 3, MME TRAORE (à MME SALIN), M. PRIKHODKO (à MME BORDES), MME ROCHARD (à MME BEGARDES)

Absents : MME MADELMONT, M. Michel VINCENT

Secrétaire : MME CAZAURANG

**DOSSIER N° 10 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TROTTE MENU
DECISION MODIFICATIVE D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION AU TITRE DU CEJ 2008-2011**

RAPPORTEUR . MME LECLAIRE

Par délibération du 23 Septembre 2008, notre conseil municipal a approuvé la signature d'une nouvelle convention avec l'association Trotte Menu, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011

Le schéma de développement du CEJ, sur ces 4 années, tient compte des actions du premier contrat, en les poursuivant avec ou sans modification et en prévoit de nouvelles

Parmi les actions reconduites figure le versement d'une subvention annuelle au profit de l'association partenaire Trotte Menu, qui gère un établissement d'accueil de jeunes enfants, et cela sur la base de la convention d'objectifs précitée. L'association bénéficie de versements mensuels, basés sur le montant de l'année précédente, jusqu'à la réception des états comptables permettant la fixation de la subvention de l'année en cours

Cette subvention a été évoquée lors des débats budgétaires 2010 (augmentation prévisible) et son montant est maintenant connu

Je vous propose donc de compléter le tableau des subventions inscrites au BP 2010 par l'attribution suivante destinée à l'association Trotte Menu :

⇒ 105 380 €

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE

Fait et délibéré le 18 Mai 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET